Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212203418-20251210-DELIB_63_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre, à 19h07, le Conseil Municipal de TRAMAIN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire.

Présents : Benoit DESPRES, Patrick ESNAULT, David CLEMENT, Catherine HESRY, Roland JEHAN, Cédric LEFEUVRE arrivé à 19h10, Tiphaine LESCAN, Mickaël MAHE, Jean Michel PRAT, Céline RABARDEL, Éric REBOURS

Absents : Gaëtan GUINARD

Procurations : Sylvain BARON donne procuration à Benoit DESPRES, Gilles BRIENS donne procuration à Roland JEHAN

Secrétaire de séance : Jean Michel PRAT

Date de la convocation : 04/12/2025

2025-63	**TARIFS PERISCOLAIRES 2026** 7.2 Finances locales. Fiscalité

1. Cantine

Monsieur le Maire de Tramain après concertation avec son homologue Madame le Maire de Plestan propose une augmentation du tarif de repas de 10% au 1 janvier 2026 portant le repas enfant de 3.39 € à 3.73€ et le repas adulte de 7.74 € à 8.51€.

2. Garderie

Monsieur le Maire de Tramain propose une augmentation des barèmes de quotient familial servant à la facturation de notre accueil périscolaire, des tarifs forfaits garderie matin / soir ainsi que du tarif du gouter de 2% au 1 janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212203418-20251210-DELIB_63_2025-DE

Tarification actuelle depuis janvier 2025

	Forfait matin	Forfait après midi
QF inférieur à 714€	0,84 €	1,32 €
QF inférieur à 1 013€	1 €	1,58 €
QF inférieur à 1 335€	1,15 €	1,84 €
QF inférieur à 1 581€	1,32 €	2,10 €
QF supérieur à 1 581€	1,47 €	2,25 €

Facturation gouter : 0.56€

Proposition augmentation tarifaire 2% au 1 janvier 2026

	Forfait matin	Forfait après midi
QF inférieur à 728€	**0,86 €**	**1,35 €**
QF inférieur à 1 033€	**1.02 €**	**1,61 €**
QF inférieur à 1 362€	**1,17 €**	**1,88 €**
QF inférieur ou égal à 1 613€	**1,35 €**	**2,14 €**
QF supérieur à 1 613€	**1,50 €**	**2,29 €**

Facturation par tranche de 15 minutes supplémentaires au-delà de 19h : 10€

Facturation gouter : **0.57€**

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- **VALIDE** l'augmentation de 10% des repas du restaurant scolaire pour un montant de 3.73€ pour un repas enfant et de 8.51€ pour un repas adulte
- **VALIDE** l'augmentation de 2% des barèmes de quotient familial servant à la facturation de notre accueil périscolaire
- **VALIDE** l'augmentation de 2% des tarifs forfaits garderie matin / soir ainsi que du tarif du goûter
- **VALIDE** la mise en place de ses nouveaux tarifs à compter du 1 janvier 2026

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

PEC

Le Secrétaire
Jean Michel PRAT

Le Maire
Benoit DESPRES

Mairie de Tramain
Côtes d'Armor